

**JURISPRUDENCE**

**■ AUBIERE : LYNX PERD LA VUE**

Une enseigne peut perdre son emplacement dans un centre commercial pour 34 000 € ! C'est la somme effectivement allouée par le tribunal de commerce de Versailles à Lynx Optique, dont le franchisé du centre commercial Plein Sud d'Aubière (Clermont-Ferrand) s'est débrouillé pour ne pas renouveler son contrat arrivé à échéance. Les juges, estimant que le franchiseur défendu par M<sup>e</sup> Olivier Gast, aurait pu s'inquiéter de la suite des événements, ont d'ailleurs réduit le montant de l'indemnité de rupture prévue de 1 million de francs (152 500 €). Ça n'est pas cher payé, pour un local obtenu sur la seule notoriété de la chaîne auprès du bailleur - qui y perd lui aussi une marque, remplacée par un indépendant. Deuxième manche en appel.